à Madame la directrice académique
des services de l'Éducation Nationale
DSDEN
8 rue Claude Bernard
93008 BOBIGNY

Le 12 novembre 2026

Objet : conditions de mise en œuvre du questionnaire VSS dans les écoles de la Seine-Saint-Denis

Madame la directrice académique,

La FSU-SNUipp, syndicat majoritaire des enseignant·es du premier degré, s'est adressée au niveau national au ministre de l'Éducation nationale pour exposer les conditions qu'elle juge indispensables à la mise en œuvre du questionnaire prévu dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux enfants, en lien avec le programme EVAR.

Nous souhaitons aujourd'hui vous faire part de ces mêmes exigences au niveau départemental, puisque c'est à vous qu'il revient d'organiser le déploiement du dispositif dans le premier degré.

Notre organisation place la protection de l'enfance au cœur de ses priorités et partage l'objectif de questionner les élèves sur les violences sexistes et sexuelles. Toutefois, nous défendons un repérage reposant prioritairement sur un entretien individuel, mené par des professionnel·les formé·es, plutôt que sur un questionnaire. Nous restons mobilisé·es pour que cet entretien devienne obligatoire et annuel d'ici 2032, grâce à l'adoption définitive de l'article 30 de la loi intégrale votée à l'Assemblée nationale le 13 octobre 2026. Les questionnaires n'auraient alors plus lieu d'être.

En attendant, le manque de moyens et de personnels dans le département ne saurait justifier une mise en œuvre dans des conditions dégradées. Nous avons pris connaissance des consignes que vous avez données lors des premières réunions avec les directrices et directeurs d'école par bassin, et nous saluons votre volonté de proposer un cadre aussi sécurisant que possible pour les enfants comme pour les personnels. Néanmoins, la passation du questionnaire ne pourra avoir lieu que si l'ensemble des conditions suivantes est réuni :

1. **Une formation de l'ensemble des équipes :** Le guide de passation qui accompagne les questionnaires prévoit que le parcours M@gistère soit complété *« par des formations en présence organisée par les académies »*. La FSU-SNUipp vous demande donc d'organiser une journée de formation banalisée, sur le temps de travail, pour l'ensemble des personnels concernés par la passation. Cette journée peut s'appuyer sur le parcours M@gistère *« Construire une culture commune autour des violences sexistes et sexuelles »*, sans s'y réduire : un·e formateur·rice doit pouvoir intervenir pour expliquer, répondre aux questions et animer des temps d'appropriation. Les personnels qui n'auront pas bénéficié de cette formation ne doivent pas être amenés à faire passer le questionnaire.

2. **Un droit pour les personnels de ne pas participer à la passation :** Comme cela a été exprimé lors du Conseil supérieur de l'éducation, certain·es collègues peuvent craindre d'être mis·es en difficulté par cette passation, notamment en raison de violences qu'ils ou elles auraient elles-mêmes ou eux-mêmes subies. Afin qu'ils et elles puissent se signaler auprès de leur hiérarchie sans avoir à exposer leur situation personnelle à des interlocuteurs ou interlocutrices qu'ils et elles n'ont pas choisi·es, nous vous demandons de leur permettre de passer par la cellule académique VDHASS, au moyen d'un document spécifique.

3. **Un temps de concertation banalisé :** Comme vous l'avez vous-même souligné lors des réunions avec les directrices et directeurs d'école par bassin, il est nécessaire de prendre le temps de réfléchir, en conseil des maîtres et maîtresses élargi aux AESH et aux ATSEM, à l'organisation de la passation et du dépouillement des questionnaires. Pour que cela se fasse sereinement dans les écoles, il faut du temps : nous vous demandons de banaliser au minimum six heures sur le temps des APC.

Ces conditions relèvent de la sécurité des élèves comme de celle des personnels. Si elles n'étaient pas réunies, la passation ne pourrait avoir lieu car elle risquerait de fragiliser les personnels et d'exposer les enfants. Nous vous remercions de bien vouloir les prendre en compte et nous restons à votre disposition pour en échanger.

Soyez assurée, Madame la directrice académique, de notre engagement au sein du service public d'éducation.

Les co-secrétaires départementales de la FSU-SNUipp 93
Catherine Da Silva et Émilie Garcia

